

POUR LES ÉTATS

FICHE
DESCRIPTIVE

L'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA) est une initiative multipartite créée en 2013. L'ICoCA encourage la fourniture responsable de services de sécurité privée et s'efforce de promouvoir le respect des droits humains et du droit humanitaire par ses membres et les entreprises affiliées. L'ICoCA sert de mécanisme de suivi, de surveillance et de mise en œuvre du Code international de conduite pour les prestataires de services de sécurité privée (le "Code"). La mission de l'ICoCA est d'élever les normes et les pratiques du secteur de la sécurité privée et de s'engager avec les principales parties prenantes pour obtenir une large adhésion à son Code à l'échelle mondiale. L'objectif ultime de l'ICoCA est d'avoir un impact positif sur les communautés touchées par la sécurité privée.



RÔLE DE LA PARTICIPATION ÉTATIQUE DANS L'ICOCA

Les États jouent un rôle de premier plan au niveau mondial pour promouvoir des services de sécurité privée responsables en tant qu'autorités de réglementation, bailleurs de fonds et clients.

- En tant qu'autorités de réglementation, les États démontrent leur soutien au droit international relatif aux droits humains et au droit international humanitaire, à la bonne gouvernance dans l'ensemble du secteur de la sécurité privée.
- En tant que bailleurs de fonds, les États soulignent la nécessité d'une prestation responsable de services de sécurité comme exigence dans leurs appels d'offres pour les contrats en matière de sécurité.
- En tant que clients, les États donnent l'exemple en recourant, lorsque cela est possible, exclusivement aux services d'entreprises membres et affiliées de l'ICoCA dans leurs appels d'offres pour les contrats en matière de sécurité.

POURQUOI ADHÉRER À L'ICOCA

En adhérant à l'ICoCA, les gouvernements démontrent leur engagement à fournir des services de sécurité privée responsables de la manière suivante :

- En soutenant la mise en œuvre des principes et des normes fondés sur les droits humains et le droit humanitaire international.
- En démontrant la complémentarité de l'ICoCA avec les mesures nationales en fournissant un mécanisme de marché efficace par lequel les entreprises peuvent être tenues responsables.
- Participer au monitoring du secteur de la sécurité privée, conformément aux principes du Code ainsi qu'aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- Promouvoir des pratiques commerciales exemplaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement des services de sécurité dans l'objectif d'assurer le maintien de la paix et de la stabilité qui constituent des conditions essentielles pour attirer les investissements et garantir le développement économique à long terme.



AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADHÉSION À L'ICOCA

- Les États peuvent bénéficier d'un apprentissage mutuel auprès de divers groupes de parties prenantes, ce qui leur permet d'être tenus informés des évolutions, perspectives et innovations les plus récentes en matière de sécurité responsable.
- Les États peuvent profiter de cette plateforme publique pour orienter le débat sur la base d'un dialogue avec divers acteurs de tous les secteurs et toutes les régions.

RESPONSABILITÉS DES ÉTATS MEMBRES

- En tant que clients, montrer l'exemple en recourant, lorsque cela est possible, exclusivement aux services d'entreprises membres et affiliées de l'ICoCA dans le cadre de leurs activités diplomatiques et autres besoins en matière de sécurité privée ;
- En tant que bailleurs de fonds, exiger que les bénéficiaires de financements et de contrats étatiques incluent l'adhésion à l'ICoCA comme exigence dans leurs appels d'offres pour les contrats en matière de sécurité, et assurez-vous de prévoir des budgets adéquats permettant de recourir aux services de prestataires de sécurité privée responsables qui versent des salaires et assurent des prestations sociales équitables à leurs employés ;
- En tant qu'autorités de régulation, travailler en coordination avec l'ICoCA, le Forum du Document de Montreux et d'autres initiatives pertinentes afin de développer des cadres réglementaires nationaux appropriés pour assurer le développement d'un secteur de la sécurité privée responsable ;
- Plaider en faveur de l'adhésion à l'ICoCA vis-à-vis des entreprises de sécurité privée et de leurs clients ayant leur siège ou opérant dans leur juridiction, dans tous les secteurs et tout au long de la chaîne d'approvisionnement de la sécurité, en promouvant et en mettant en avant le soutien des États à l'ICoCA ;
- Encourager de manière proactive d'autres États à adhérer à l'ICoCA ;
- S'associer à d'autres partenaires au niveau international, tels que l'initiative sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, pour coordonner les efforts, collaborer et rechercher la complémentarité des actions dans ce domaine ;
- Participer régulièrement aux réunions, ateliers et autres événements organisés par l'ICoCA.

L'adhésion à l'ICoCA n'implique aucun engagement financier ni cotisation. Les États sont encouragés à soutenir le travail important de l'ICoCA par des contributions volontaires.



ICoCA

Genève Nations 3ème étage
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
CH-1202 Genève
Suisse

www.icoca.ch
secretariat@icoca.ch
+41 22 727 07 57

